Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Communes de moins de 1 000 habitants

COMMUNE :

.....DROISY.....

Département (collectivité)	**HAUTE-SAVOIE**
Arrondissement (subdivision)	**SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**
Effectif légal du conseil municipal	**11**
Nombre de conseillers en exercice	**9**
Nombre de titulaires à élire	**3**
Nombre de suppléants à élire	**3**

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois d'août à vingt heures zéro minutes, , s'est réuni le conseil municipal de la commune de DROISY

Étaient présents les conseillers municipaux suivants[1]:

Régis RACINEUX	Pierre-Alain REY, Maire	
Cyril CHATANAY		
Carole LAFFIN		
Thibault VICTOR		
Nicolas FORESTIER		

Absents :

Olivier BALDI		
Emilie VICTOR		
Jérémy BERNARDI		

Absents excusés ayant donné procuration:

Emilie VICTOR	à	Thibault VICTOR

Le Maire rappelle, avant de procéder à l'élection, les modalités d'élection à savoir :

- **Les membres sont élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.**
- **Pour cette commission, il appartient d'élire 3 titulaires et 3 suppléants (non affectés)**
- **Les listes peuvent contenir moins de noms de titulaires et de suppléants qu'il n'y a de sièges à pourvoir.**

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

- **Commission d'appel d'offres**

Il est proposé au conseil municipal, conformément à l'article 1414-2 du CGCT de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour choisir le titulaire des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médicaux-sociaux.

Le Maire informe les conseillers municipaux que pour cette élection 1 seule liste a été déposée.

Titulaires :

1. - M. Régis RACINEUX
2. - Mme Carole LAFFIN
3. – M. Nicolas FORESTIER

Suppléants :

1. - M. Thibault VICTOR
2. - M. Cyril CHATANAY
3. – BERNARDI Jérémy

1. Déroulement du scrutin

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT (Passer alors directement à la proclamation des résultats)

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

2. Proclamation des résultats

Le Maire proclame donc les élus :

Membres titulaires de la C.A.O. :

4. - M. Régis RACINEUX
5. - Mme Carole LAFFIN
6. - M. Nicolas FORESTIER

Membres suppléants de la C.A.O. :

1. - M. Thibault VICTOR
2. - M. Cyril CHATANAY
3. - M. BERNARDI Jérémy

3. Observations et réclamations[2]

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vingt-cinq août à ……vingt…….. heures et ….cinq…….. minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les secrétaires de séances ayant fait également office d'assesseurs.

[2] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 074-217401074-20250825-32_2025-DE

Le maire ou son remplaçant

Les secrétaires

MAIRIE DE DROISY
74 (HAUTE SAVOIE)

Le conseiller municipal le plus âgé